B. BUDGET REVISE DE L'EXERCICE 2002-2003 :

290. La présentation d'un budget révisé pour l'exercice biennal en cours a été utilisée pour la première fois dans le cadre du budget proposé pour l'exercice 2002-2003. Il a été indiqué à l'époque que la présentation d'un budget révisé ne constituait pas une modification des pratiques budgétaires précédentes, mais plutôt une mesure visant à augmenter la transparence du budget. Dans les sections suivantes, le budget révisé de l'exercice biennal 2002-2003 est présenté en deux étapes. Les estimations budgétaires initiales sont tout d'abord actualisées au chapitre B.1 compte tenu de l'application des clauses de flexibilité et d'autres modifications. Ensuite, le chapitre B.2 présente le budget révisé de l'exercice biennal 2002-2003 selon la nouvelle structure des programmes utilisée pour l'exercice biennal 2004-2005. Le chapitre B.2 permet ainsi de comparer, programme par programme, le budget approuvé de l'exercice biennal 2002-2003 avec le budget proposé pour l'exercice biennal 2004-2005.

1. Révision du budget initial de l'exercice 2002-2003

291. Le budget révisé de l'exercice 2002-2003 s'élève à 668 800 000 francs suisses, en diminution de 9 600 000 francs suisses par rapport au budget initial de 678 400 000 francs suisses. Le tableau 10 indique la répartition du budget révisé par union et type de variation budgétaire. Les variations budgétaires comprennent notamment une réduction de 4 487 000 francs suisses au titre de l'application des clauses de flexibilité et une réduction de 5 113 000 francs suisses au titre d'ajustements supplémentaires. Les clauses de flexibilité prévoient l'ajustement du budget des systèmes mondiaux de protection en cas d'augmentation ou de diminution imprévue du volume de travail la deuxième année de l'exercice biennal. Les ajustements opérés découlent des formules présentées à l'appendice A.5.

Tableau 10
Budget révisé de l'exercice 2002-2003 : variation budgétaire par union
(en milliers de francs suisses)

	Budget 2002-2003	*Variation*						*Budget 2002-2003*
		Flexibilité		*Ajustements supplémentaires*		*Total*		
Union	*initial A*	*Montant B*	*% B/A*	*Montant C*	*% C/A*	*Montant D=B+C*	*% D/A*	*révisé E=A+D*
Unions financées par des contributions	38 612	-	-	(171)	(0,4)	(171)	(0,4)	38 441
Union du PCT	530 795	(1 442)	(0,3)	(854)	(0,2)	(2 296)	(0,4)	528 499
Union de Madrid	78 945	160	0,2	(492)	(0,6)	(332)	(0,4)	78 613
Union de La Haye	13 572	(160)	(1,2)	(98)	(0,7)	(258)	(1,9)	13 314
Autres	16 476	(3 045)	(18,5)	(3 498)	(21,2)	(6 543)	(39,7)	9 933
TOTAL	**678 400**	**(4 487)**	**(0,7)**	**(5 113)**	**(0,8)**	**(9 600)**	**(1,4)**	**668 800**

292. La réduction de 4 487 000 francs suisses au titre des clauses de flexibilité comprend notamment une diminution de 1 442 000 francs suisses découlant de la réduction prévue du nombre de demandes internationales en 2003, qui devrait être ramené de 122 000 à 120 000. La dotation budgétaire pour le système de La Haye est réduite de 160 000 francs suisses compte tenu de la réduction prévue du nombre de demandes de dépôts et de renouvellements, qui devrait passer de 8200 à 7700 en 2003. La réduction du nombre de procédures de règlement des litiges relatifs aux noms de domaine de l'Internet, qui devrait passer de 3400 à 1200 en 2003, entraîne une diminution du budget correspondant de 3 045 000 francs suisses. En ce qui concerne le système de Madrid, le nombre de demandes d'enregistrements et de renouvellements pour 2003 est revu à la baisse, passant de 34 500 à 30 700, ce qui correspond à une réduction de 960 000 francs suisses selon la formule de flexibilité présentée à l'appendice 3 du document WO/PBC/4/2. Compte tenu des ajustements qu'il est proposé d'apporter aux clauses de flexibilité présentées dans l'appendice A.5 ci-après, une augmentation nette des ressources de 160 000 francs suisses est proposée.

293. La réduction de 5 113 000 francs suisses au titre des ajustements supplémentaires découle de trois ajustements. Tout d'abord, une réduction de 2 514 000 francs suisses approuvée par les assemblées des États membres de l'OMPI en octobre 2002 s'agissant du budget révisé du projet relatif à la nouvelle construction et du programme et budget révisé correspondant pour 2002-2003 (paragraphe 262 i) et f) du document A/37/14). Ensuite, une réduction de 12 423 000 francs suisses du budget biennal du projet relatif à la nouvelle construction, qui traduit le report des ressources de 2003 à 2006-2007, compte tenu de l'état d'avancement des travaux et du plan révisé de mise en œuvre figurant à l'annexe B. Enfin, une augmentation de 9 824 000 francs suisses du budget biennal du projet relatif à l'ancien bâtiment de l'OMM, qui traduit une augmentation totale de 6 885 000 francs suisses de l'enveloppe du projet, comme indiqué dans le tableau 11 et la description ci-dessous.

294. Le tableau 10 indique également la variation budgétaire par union. La variation de 4 487 000 francs suisses au titre des clauses de flexibilité comprend les ajustements susmentionnés concernant les budgets des unions du PCT, de Madrid et de La Haye. La réduction de 3 045 000 francs suisses au titre de la rubrique "Autres" rend compte de la diminution du nombre de procédures de règlement des litiges relatifs aux noms de domaine de l'Internet. La réduction de 5 113 000 francs suisses au titre des ajustements supplémentaires est répartie entre les unions conformément au plan de financement initial des projets relatifs à la nouvelle construction et à l'ancien bâtiment de l'OMM. Il en découle une réduction de 171 000 francs suisses du budget des unions financées par des contributions, une réduction de 4 313 000 du budget de l'Union du PCT, une réduction de 492 000 francs suisses du budget de l'Union de Madrid, une réduction de 98 000 francs suisses du budget de l'Union de La Haye et une réduction de 29 000 francs suisses du budget de la rubrique "Autres". Un montant de 3 459 000 francs suisses est par ailleurs réaffecté de la rubrique "Autres" à l'Union du PCT. Cet ajustement est sans incidence sur le montant total de la variation budgétaire et est conforme aux ressources disponibles. La répartition de la réduction par union est alignée sur la proposition précédente figurant dans le tableau 12 du document WO/PBC/5/2.

295. Comme indiqué ci-dessus, le budget révisé traduit une augmentation de 9 824 000 francs suisses du budget du projet relatif à l'ancien bâtiment de l'OMM pour l'exercice biennal 2002-2003 au titre des ajustements supplémentaires et une augmentation de l'enveloppe globale du projet de 6 885 000 francs suisses. Avec l'achèvement du projet relatif à l'ancien bâtiment de l'OMM en 2003, il sera possible de présenter l'ajustement budgétaire définitif dans le cadre de la proposition relative au budget révisé de l'exercice biennal. Comme indiqué précédemment au Comité du programme et budget, il était prévu d'imputer les coûts de toute activité supplémentaire ou imprévue concernant l'ancien bâtiment de l'OMM au budget ordinaire consacré aux locaux (voir le paragraphe 67 du document WO/PBC/3/5). Cette suggestion devait permettre d'éviter de présenter d'éventuelles modifications à approuver dans le cadre de la présentation d'un projet de budget révisé. Compte tenu de l'achèvement du projet et de la l'utilisation de la structure de programme et budget intégrée, il est proposé d'actualiser le sous-programme relatif à l'ancien bâtiment de l'OMM. Le tableau 11 permet de comparer le budget approuvé et le budget révisé pour l'ancien bâtiment de l'OMM. Le budget approuvé de 59 millions de francs suisses est augmenté de 6 885 000 francs suisses pour atteindre 65 885 000 francs suisses. Cette augmentation est détaillée dans la partie I du tableau 11 par élément de la construction, dans la partie II par objet de dépense et dans la partie III par dotation biennale. Les ajustements prévoient notamment une réduction de 2 939 000 francs suisses pour le budget de l'exercice 2000-2001, qui passe à 37 227 000, conformément aux dépenses effectivement consenties. Pour l'exercice biennal 2002-2003, une augmentation de 9 824 000 francs suisses est prévue, qui porte le budget à 23 739 000 francs suisses, cette augmentation comprenant un montant de 5 880 000 francs suisses au titre d'un contrat supplémentaire avec l'entreprise générale, un montant de 3 500 000 francs suisses pour les honoraires dus à l'architecte, un montant de 298 000 francs suisses résultant d'un glissement de terrain survenu sur le site de l'ancien bâtiment de l'OMM et un montant de 146 000 francs suisses pour l'installation du transformateur électrique et la réalisation de l'étude géotechnique supplémentaire rendue nécessaire par le glissement de terrain.

Tableau 11
Projets de budget approuvés et révisés concernant l'ancien bâtiment de l'OMM par élément de la construction, objet de dépense et exercice biennal
(en milliers de francs suisses)

Paramètres	*Estimations approuvées (A/35/11)*	*Variation*	*Estimations révisées (WO/PBC/7/2)*
A. Élément de la construction			
1. Rénovation, modernisation et raccordement	33 500	3 909	37 409
2. Étage supplémentaire	7 700	899	8 599
3. Agrandissement du parking souterrain	4 800	560	5 360
4. Tour supplémentaire	13 000	1 517	14 517
TOTAL	**59 000**	**6 885**	**65 885**
B. Objet de dépense			
1. Services contractuels			
Honoraires des architectes et des ingénieurs	7 898	3 500	11 398
Total B.1	*7 898*	*3 500*	*11 398*
2. Construction			
Travaux préparatoires	6 883	260	7 143
Gros œuvre	43 385	2 845	46 229
Équipements et services spéciaux et aménagements extérieurs	834	280	1 114
Total B.2	*51 102*	*3 385*	*54 487*
TOTAL	**59 000**	**6 885**	**65 885**
C. Exercice biennal			
1. 1998-1999	4 919	--	4 919
2. 2000-2001	40 166	(2 939)	37 227
3. 2002-2003	13 915	9 824	23 739
TOTAL	**59 000**	**6 885**	**65 885**

296. Le contrat supplémentaire de 5 880 000 francs suisses a été octroyé à l'entreprise générale en juillet 2001 à l'issue des délibérations qui ont eu lieu à la troisième session du Comité du programme et budget. Ce contrat porte sur la réalisation de travaux supplémentaires concernant l'adaptation de l'ancien bâtiment de l'OMM aux bâtiments GBI et GBII existants, des travaux de gros œuvre supplémentaires, tels que le ravalement de façades, des installations électriques telles que câblage et fournitures électriques supplémentaires, les installations de conditionnement d'air et le cloisonnement des bureaux. Conformément aux normes de construction, les honoraires de l'architecte sont calculés au prorata du coût total du projet. Compte tenu de l'augmentation du budget précédemment approuvé et du contrat supplémentaire, les honoraires de l'architecte ont dû être augmentés de 3 500 000 francs suisses. En 2002, un glissement de terrain sur le site de l'ancien bâtiment de l'OMM a entraîné des dégâts estimés à 2 136 000 francs suisses. Un expert externe a déterminé la répartition des responsabilités entre la compagnie d'assurance, l'entreprise générale, l'architecte et l'OMPI, les obligations de l'Organisation étant évaluées à 596 900 francs suisses. La compagnie d'assurance a versé une somme de 769 830 francs suisses. Compte tenu du paiement d'honoraires supplémentaires à l'architecte, l'OMPI a conclu avec toutes les parties dont la responsabilité était engagée dans l'accident une transaction prévoyant un paiement de 298 000 francs suisses. Enfin, un montant de 146 000 francs suisses est nécessaire pour l'installation du transformateur électrique destiné à l'ancien bâtiment de l'OMM,

qui assurera également l'alimentation électrique de secours d'autres bâtiments de l'OMPI, ainsi que pour la réalisation de l'étude géotechnique consécutive au glissement de terrain.

297. Le tableau 12 présente le budget révisé de l'exercice 2002-2003 par programme. La réduction de 4 487 000 francs suisses prévue au titre des clauses de flexibilité comprend une réduction de 1 206 000 francs suisses pour le programme principal 06 (Système du Traité de coopération en matière de brevets) et une autre de 2 010 000 francs suisses pour le programme principal 11 (Centre d'arbitrage et de médiation). Les augmentations au titre du système de Madrid étant compensées par les réductions au titre du système de La Haye, aucune modification des ressources n'est prévue pour le programme principal 07 (Systèmes de Madrid, La Haye et Lisbonne). Outre les modifications apportées aux programmes relatifs au système mondial de protection, la formule de flexibilité entraîne une réduction connexe de 1 271 000 francs suisses du budget des activités relatives aux programmes énumérés dans la quatrième partie (Administration). La réduction de 5 113 000 francs suisses au titre des variations supplémentaires couvre l'ajustement du budget indiqué ci-dessus pour la nouvelle construction, dont des réductions de 2 514 000 francs suisses et 12 423 000 francs suisses, ainsi que l'augmentation de 9 824 000 francs suisses pour l'ancien bâtiment de l'OMM au titre du programme principal 18 (Locaux).

298. Le tableau 13 présente le budget révisé de l'exercice 2002-2003 par objet de dépense. La diminution de 4 487 000 francs suisses au titre de la flexibilité comprend une réduction des dépenses de personnel de 3 752 000 franc suisses et une réduction des coûts connexes de location de 735 000 francs suisses. La réduction de 5 113 000 francs suisses au titre des autres modifications recouvre les ajustements ci-après. Tout d'abord, une réduction de 2 514 000 francs suisses traduit le résultat net des réductions de ressources et de la réaffectation des ressources du budget relatif à la nouvelle construction approuvée par les assemblées des États membres de l'OMPI en octobre 2002 et présentée dans le tableau 12 du document A/37/2. Les réductions et la réaffectation de ressources comprennent une augmentation de 14 682 000 francs suisses au titre des services contractuels, une diminution de 50 738 000 francs suisses des frais de fonctionnement et une augmentation de 33 542 000 francs suisses du budget de la rubrique "Construction". Ensuite, il est tenu compte d'une augmentation de 9 824 000 francs suisses des frais de fonctionnement pour l'ancien bâtiment de l'OMM et d'une diminution de 12 424 000 francs suisses au titre du projet relatif à la nouvelle construction, comme indiqué ci-dessus.

Tableau 12
Budget révisé de l'exercice 2002-2003 : variation budgétaire par programme
(en milliers de francs suisses)

Programme	*Budget 2002-2003 initial A*	*Variation budgétaire*						*Budget 2002-2003 révisé E=A+D*
		Flexibilité		*Ajustements supplémentaires*		*Total*		
		Montant B	*% B/A*	*Montant C*	*% C/A*	*Montant D=B+C*	*% D/A*	
Ire partie : Lignes politiques générales, direction et gestion								
01 Organes statutaires des États membres	4 500	-	-	-	-	-	-	4 500
02 Direction générale	11 033	-	-	-	-	-	-	11 033
03 Conseiller juridique	3 692	-	-	-	-	-	-	3 692
04 Planification, préparation du budget et contrôle financier	6 617	-	-	-	-	-	-	6 617
Total Ire partie	**25 842**	**-**	-	**-**	-	**-**	-	**25 842**
IIe partie : Systèmes et questions mondiales de propriété intellectuelle								
05 Développement du droit de la propriété industrielle	9 349	-	-	-	-	-	-	9 349
06 Système du Traité de coopération en matière de brevets	132 889	(1 206)	(0,9)	-	-	(1 206)	(0,9)	131 683
07 Systèmes de Madrid, La Haye et Lisbonne	33 245	-	-	-	-	-	-	33 245
08 Développement du droit d'auteur et des droits connexes	7 081	-	-	-	-	-	-	7 081
09 Communication mondiale	15 322	-	-	-	-	-	-	15 322
10 Questions mondiales de propriété intellectuelle	11 552	-	-	-	-	-	-	11 552
11 Centre d'arbitrage et de médiation	9 211	(2 010)	(21,8)	-	-	(2 010)	(21,8)	7 201
Total IIe partie	**218 649**	**(3 216)**	(1,5)	**-**	-	**(3 216)**	(1,5)	**215 433**
IIIe partie : Coopération pour le développement								
12 Coopération avec les pays en développement	59 233	-	-	-	-	-	-	59 233
13 Coopération avec certains pays d'Europe et d'Asie	5 163	-	-	-	-	-	-	5 163
14 Académie mondiale de l'OMPI	16 248	-	-	-	-	-	-	16 248
Total IIIe partie	**80 644**	**-**	-	**-**	-	**-**	-	**80 644**
IVe partie : Administration								
15 Techniques de l'information	148 656	(134)	(0,1)	-	-	(134)	(0,1)	148 522
16 Gestion des ressources humaines	18 347	(134)	(0,7)	-	-	(134)	(0,7)	18 213
17 Services administratifs	63 253	(134)	(0,2)	-	-	(134)	(0,2)	63 119
18 Locaux	117 936	(869)	(0,7)	(5 113)	(4,3)	(5 982)	(5,1)	111 954
Total IVe partie	**348 192**	**(1 271)**	(0,4)	**(5 113)**	(1,5)	**(6 384)**	(1,8)	**341 808**
Non affecté	5 073	-	-	-	-	-	-	5 073
TOTAL	**678 400**	**(4 487)**	**(0,7)**	**(5 113)**	**(0,8)**	**(9 600)**	**(1,4)**	**668 800**

Tableau 13
Budget révisé de l'exercice 2002-2003 : variation budgétaire par objet de dépense
(en milliers de francs suisses)

	Budget 2002-2003	*Variation budgétaire*						*Budget 2002-2003*
		Flexibilité		*Ajustements supplémentaires*		*Total*		
Objet de dépense	*initial* *A*	*Montant* *B*	*%* *B/A*	*Montant* *C*	*%* *C/A*	*Montant* *D=B+C*	*%* *D/A*	*révisé* *E=A+D*
Dépenses de personnel	322 067	(3 752)	(1,2)	-	-	(3 752)	(1,2)	318 315
Voyages et bourses	41 200	-	-	-	-	-	-	41 200
Services contractuels	121 126	-	-	14 682	12,1	14 682	12,1	135 808
Dépenses de fonctionnement	158 412	(735)	(0,5)	(40 914)	(25,8)	(41 649)	(26,3)	116 763
Mobilier et fournitures	30 522	-	-	-	-	-	-	30 522
Construction	-	-	-	21 119	-	21 119	-	21 119
Non affecté	5 073	-	-	-	-	-	-	5 073
TOTAL	**678 400**	**(4 487)**	**(0,7)**	**(5 113)**	**(0,8)**	**(9 600)**	**(1,4)**	**668 800**

299. Le tableau 14 présente le budget révisé de l'exercice biennal 2002-2003 par programme principal et catégorie de postes. La réduction au titre de la flexibilité porte sur 28 postes de la catégorie des services généraux, le nombre total de postes étant ramené de 1032 à 1004. La répartition des réductions de postes par programme est alignée sur la clause de flexibilité concernant le partage de la dotation budgétaire entre les programmes relatifs aux systèmes mondiaux de protection et les programmes relatifs aux activités connexes d'appui administratif.

300. Le tableau 15 présente le budget révisé de l'exercice 2002-2003 par programme et par union. Ce tableau constitue une mise à jour du tableau 8 (Budget détaillé pour 2002-2003 : dotations budgétaires par union et par programme) du budget approuvé de l'exercice 2002-2003 (page 24 du document WO/PBC/4/2), moyennant l'intégration de la réduction de 9 600 000 francs suisses par union, comme indiqué dans le tableau 10 ci-avant.

2. Budget révisé de l'exercice 2002-2003 présenté selon la structure du programme pour 2004-2005

301. La nouvelle structure de programme pour l'exercice biennal 2004-2005 est décrite dans l'introduction du projet de programme et budget. Les modifications apportées à la structure de programme ouvrent la voie au recentrage des activités et à l'incorporation de nouvelles priorités et activités dans le cadre du projet de budget. Le tableau 16 expose la nouvelle structure pour 2004-2005, qui comprend 13 programmes principaux contre 18 pour le budget révisé de l'exercice 2002-2003. Les ressources et les activités correspondantes du budget révisé de l'exercice 2002-2003 sont réalignées sur la structure du programme pour l'exercice biennal à venir. Cela permet de comparer le projet de budget pour 2004-2005 avec le programme et budget de l'exercice 2002-2003. Le réalignement de ressources et des activités prévues dans le budget révisé de l'exercice 2002-2003 sur la structure de programme pour 2004-2005 ne modifie pas les priorités ni les activités approuvées par les États membres pour l'exercice biennal 2002-2003.

Tableau 14
Budget révisé de l'exercice 2002-2003 : variation du nombre de postes par catégorie de postes et par programme

	Budget à fin 2003 initial				*Variation du nombre de postes*	*Budget à fin 2003 révisé*			
Programme	*D*	*P*	*G*	*Total*	*G*	*D*	*P*	*G*	*Total*
Ire partie : Lignes politiques générales, direction et gestion									
02 Direction générale	3	10	7	20	-	3	10	7	20
03 Conseiller juridique	1	5	2	8	-	1	5	2	8
04 Planification, préparation du budget et contrôle financier	5	6	5	16	-	5	6	5	16
Total Ire partie	**9**	**21**	**14**	**44**	**-**	**9**	**21**	**14**	**44**
IIe partie : Systèmes et questions mondiales de propriété intellectuelle									
05 Développement du droit de la propriété industrielle	4	6	6	16	-	4	6	6	16
06 Système du Traité de coopération en matière de brevets	4	71	297	372	(9)	4	71	288	363
07 Systèmes de Madrid, La Haye et Lisbonne	1	19	69	89	-	1	19	69	89
08 Développement du droit d'auteur et des droits connexes	1	5	2	8	-	1	5	2	8
09 Communication mondiale	1	12	15	28	-	1	12	15	28
10 Questions mondiales de propriété intellectuelle	3	11	4	18	-	3	11	4	18
11 Centre d'arbitrage et de médiation	-	2	28	30	(15)	-	2	13	15
Total IIe partie	**14**	**126**	**421**	**561**	**(24)**	**14**	**126**	**397**	**537**
IIIe partie : Coopération pour le développement									
12 Coopération avec les pays en développement	13	40	34	87	-	13	40	34	87
13 Coopération avec certains pays d'Europe et d'Asie	-	4	2	6	-	-	4	2	6
14 Académie mondiale de l'OMPI	1	9	9	19	-	1	9	9	19
Total IIIe partie	**14**	**53**	**45**	**112**	**-**	**14**	**53**	**45**	**112**
IVe partie : Administration									
15 Techniques de l'information	2	62	31	95	(1)	2	62	30	94
16 Gestion des ressources humaines	2	16	27	45	(1)	2	16	26	44
17 Services administratifs	4	42	103	149	(1)	4	42	102	148
18 Locaux	1	5	20	26	(1)	1	5	19	25
Total IVe partie	**9**	**125**	**181**	**315**	**(4)**	**9**	**125**	**177**	**311**
TOTAL	**46**	**325**	**661**	**1 032**	**(28)**	**46**	**325**	**633**	**1 004**

La catégorie D comprend les postes de directeur général, vice-directeur général, sous-directeur général et directeur.

Tableau 15
Budget révisé de l'exercice 2002-2003 : dotations budgétaires par union et par programme
(en milliers de francs suisses)

	Unions financées par des contributions		*Union du PCT*		*Union de Madrid*		*Union de La Haye*		*Autres*		*Total*	
Programme	*Montant A*	*% du total*	*Montant B*	*% du total*	*Montant C*	*% du total*	*Montant D*	*% du total*	*Montant E*	*% du total*	*Montant F=A+…E*	*% du total*
Ire partie : Lignes politiques générales, direction et gestion												
01 Organes statutaires des États membres	270	0,7	3 512	0,7	553	0,7	95	0,7	70	0,7	4 500	0,7
02 Direction générale	618	1,6	8 771	1,6	1 263	1,6	217	1,6	164	1,7	11 033	1,6
03 Conseiller juridique	209	0,5	2 939	0,6	426	0,5	66	0,5	52	0,5	3 692	0,6
04 Planification, préparation du budget et contrôle financier	386	1,0	5 211	1,0	789	1,0	136	1,0	95	1,0	6 617	1,0
Total Ire partie	**1 483**	**3,9**	**20 433**	**3,9**	**3 031**	**3,9**	**514**	**3,9**	**381**	**3,8**	**25 842**	**3,9**
IIe partie : Systèmes et questions mondiales de propriété intellectuelle												
05 Développement du droit de la propriété industrielle	4 672	12,2	4 125	0,8	473	0,6	79	0,6	-	-	9 349	1,4
06 Système du Traité de coopération en matière de brevets	-	-	131 683	24,9	-	-	-	-	-	-	131 683	19,7
07 Systèmes de Madrid, La Haye et Lisbonne	-	-	-	-	28 511	36,3	4 734	35,6	-	-	33 245	5,0
08 Développement du droit d'auteur et des droits connexes	7 081	18,4	-	-	-	-	-	-	-	-	7 081	1,1
09 Communication mondiale	927	2,4	12 588	2,4	1 555	2,0	236	1,8	16	0,2	15 322	2,3
10 Questions mondiales de propriété intellectuelle	4 981	13,0	5 873	1,1	608	0,8	90	0,7	-	-	11 552	1,7
11 Centre d'arbitrage et de médiation	-	-	1 958	0,4	-	-	-	-	5 243	52,8	7 201	1,1
Total IIe partie	**17 661**	**45,9**	**156 227**	**29,6**	**31 147**	**39,6**	**5 139**	**38,6**	**5 259**	**52,9**	**215 433**	**32,2**
IIIe partie : Coopération pour le développement												
12 Coopération avec les pays en développement	4 033	10,5	47 322	9,0	6 631	8,4	981	7,4	266	2,7	59 233	8,9
13 Coopération avec certains pays d'Europe et d'Asie	343	0,9	4 166	0,8	571	0,7	83	0,6	-	-	5 163	0,8
14 Académie mondiale de l'OMPI	1 115	2,9	13 014	2,5	1 783	2,3	272	2,0	64	0,6	16 248	2,4
Total IIIe partie	**5 491**	**14,3**	**64 502**	**12,2**	**8 985**	**11,4**	**1 336**	**10,0**	**330**	**3,3**	**80 644**	**12,1**
IVe partie : Administration												
15 Techniques de l'information	3 668	9,5	127 530	24,1	13 315	16,9	2 284	17,2	1 725	17,4	148 522	22,2
16 Gestion des ressources humaines	1 390	3,6	13 426	2,5	2 434	3,1	405	3,0	558	5,6	18 213	2,7
17 Services administratifs	4 711	12,3	47 674	9,0	8 315	10,6	1 373	10,3	1 046	10,5	63 119	9,4
18 Locaux	3 751	9,8	94 688	17,9	10 795	13,7	2 163	16,2	557	5,6	111 954	16,7
Total IVe partie	**13 520**	**35,2**	**283 318**	**53,6**	**34 859**	**44,3**	**6 225**	**46,8**	**3 886**	**39,1**	**341 808**	**51,1**
Non affecté	286	0,7	4 019	0,7	591	0,8	100	0,8	77	0,7	5 073	0,7
TOTAL	**38 441**	**100,0**	**528 499**	**100,0**	**78 613**	**100,0**	**13 314**	**100,0**	**9 933**	**100,0**	**668 800**	**100,0**

Tableau 16

Budget révisé de l'exercice 2002-2003 : répartition des ressources selon la structure du programme pour 2004-2005

(en milliers de francs suisses)

Structure du programme 2002-2003		*Montant*	*Structure du programme 2004-2005*	*Montant*
01	Organes statutaires des États membres	4 500	01 Organes statutaires des États membres	4 500
02	Direction générale	11 033	02 Direction générale	29 384
03	Conseiller juridique (voir aussi 13)	3 390		
04	Planification, préparation du budget et contrôle financier	6 617		
09	Communication mondiale (voir aussi 11)	5 079		
10	Questions mondiales de propriété intellectuelle (voir aussi 07 et 11)	3 265		
05	Développement du droit de la propriété industrielle (voir aussi 04 et 05)	2 906	03 Brevets et système du Traité de coopération en matière de brevets (PCT)	134 589
06	Système du Traité de coopération en matière de brevets	131 683		
05	Développement du droit de la propriété industrielle (voir aussi 03 et 05)	6 011	04 Marques, dessins et modèles industriels et indications géographiques	39 256
07	Systèmes de Madrid, La Haye et Lisbonne	33 245		
05	Développement du droit de la propriété industrielle (voir aussi 03 et 04)	432	05 Droit d'auteur et droits connexes	7 513
08	Développement du droit d'auteur et des droits connexes	7 081		
11	Centre d'arbitrage et de médiation (voir aussi 13)	6 685	06 Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI	6 685
10	Questions mondiales de propriété intellectuelle (voir aussi 02 et 11)	5 615	07 Questions diverses de propriété intellectuelle	6 265
12	Coop. avec les pays en dév. (voir aussi 08, 10, 11 et 12)	650		
12	Coop. avec les pays en dév. (voir aussi 07, 10, 11 et 12)	52 354	08 Coopération avec les pays en développement	53 900
14	Académie mondiale de l'OMPI (voir aussi 10 et 12)	382		
15	Techniques de l'information (voir aussi 13)	1 164		
13	Coopération avec certains pays d'Europe et d'Asie	5 163	09 Coopération avec certains pays d'Europe et d'Asie	5 163
12	Coop. avec les pays en dév. (voir aussi 07, 08, 11 et 12)	268	10 Académie mondiale de l'OMPI	14 688
14	Académie mondiale de l'OMPI (voir aussi 08 et 12)	14 420		
09	Communication mondiale (voir aussi 02)	10 243	11 La propriété intellectuelle au service du développement et de la prospérité; création d'une culture de la propriété intellectuelle	18 344
10	Questions mondiales de propriété intellectuelle (voir aussi 02 et 07)	2 672		
12	Coop. avec les pays en dév. (voir aussi 07, 08, 10 et 12)	5 429		
12	Coop. avec les pays en dév. (voir aussi 07, 08, 10 et 11)	532	12 Gestion des ressources	195 264
14	Académie mondiale de l'OMPI (voir aussi 08 et 10)	1 446		
16	Gestion des ressources humaines	18 213		
17	Services administratifs	63 119		
18	Locaux	111 954		
03	Conseiller juridique (voir aussi 02)	302	13 Techniques de l'information	148 176
11	Centre d'arbitrage et de médiation (voir aussi 06)	516		
15	Techniques de l'information (voir aussi 08)	147 358		
	Non affecté	5 073	Non affecté	5 073
	TOTAL	**668 800**	**TOTAL**	**668 800**

302. La nouvelle structure de programme vise à focaliser davantage les activités en les regroupant. C'est notamment le cas des activités d'appui au directeur général (nouveau programme principal 02) et des activités liées à la gestion des ressources (nouveau programme principal 12). Par ailleurs, les activités sont regroupées sous des programmes distincts relatifs aux brevets (nouveau programme principal 03), aux marques, dessins et modèles industriels et indications géographiques (nouveau programme principal 04), au droit d'auteur et droits connexes (nouveau programme principal 05) et à la coopération avec les pays en développement (nouveau programme principal 08). Enfin, un recentrage est effectué dans le cadre du nouveau programme principal 11 prévoyant la réalisation de nouvelles activités dans le contexte de l'exercice biennal 2004-2005.

303. Les principales modifications apportées au titre de la réorientation des ressources et des activités sont décrites ci-après. Le nouveau programme principal 01 (Organes statutaires des États membres) reprend en totalité l'ancien programme principal 01 (Organes statutaires des États membres). Le nouveau programme principal 02 (Direction générale) reprend en totalité les anciens programmes principaux 02 (Direction générale) et 04 (Planification, préparation du budget et contrôle financier), ainsi que certaines parties des anciens programmes principaux 03 (Conseiller juridique), 09 (Communication mondiale) et 10 (Questions mondiales de propriété intellectuelle). Le nouveau programme principal 03 (Brevets et Traité de coopération en matière de brevets (PCT)) reprend la totalité de l'ancien programme principal 06 (Système du Traité de coopération en matière de brevets) ainsi que des parties de l'ancien programme principal 05 (Développement du droit de la propriété industrielle). Le nouveau programme principal 04 (Marques, dessins et modèles industriels et indications géographiques) reprend la totalité de l'ancien programme principal 07 (Systèmes de Madrid, La Haye et Lisbonne), ainsi que des parties de l'ancien programme principal 05 (Développement du droit de la propriété industrielle). Le nouveau programme principal 05 (Droit d'auteur et droits connexes) reprend la totalité de l'ancien programme principal 08 (Développement du droit d'auteur et des droits connexes) ainsi que des parties de l'ancien programme principal 05 (Développement du droit de la propriété industrielle). Le nouveau programme principal 06 (Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI) reprend en partie l'ancien programme principal 11 (Centre d'arbitrage et de médiation). Le nouveau programme principal 07 (Questions diverses de propriété intellectuelle) reprend en partie les anciens programmes principaux 10 (Questions mondiales de propriété intellectuelle) et 12 (Coopération avec les pays en développement). Le nouveau programme principal 08 (Coopération avec les pays en développement) reprend en partie les anciens programmes principaux 12 (Coopération avec les pays en développement), 14 (Académie mondiale de l'OMPI) et 15 (Techniques de l'information). Le nouveau programme principal 09 (Coopération avec certains pays d'Europe et d'Asie) reprend en totalité l'ancien programme principal 13 (Coopération avec certains pays d'Europe et d'Asie). Le nouveau programme principal 10 (Académie mondiale de l'OMPI) reprend en partie les anciens programmes principaux 12 (Coopération avec les pays en développement) et 14 (Académie mondiale de l'OMPI). Le nouveau programme principal 11 (La propriété intellectuelle au service du développement et de la prospérité; création d'une culture de la propriété intellectuelle) reprend en partie les anciens programmes principaux 09 (Communication mondiale), 10 (Questions mondiales de propriété intellectuelle) et 12

(Coopération avec les pays en développement). Le nouveau programme principal 12 (Gestion des ressources) reprend en totalité les anciens programmes principaux 16 (Gestion des ressources humaines), 17 (Services administratifs) et 18 (Locaux) et en partie les anciens programmes principaux 12 (Coopération avec les pays en développement) et 14 (Académie mondiale de l'OMPI). Enfin, le nouveau programme principal 13 (Techniques de l'information) reprend en partie les anciens programmes principaux 03 (Conseiller juridique), 11 (Centre d'arbitrage et de médiation) et 15 (Techniques de l'information).

304. Outre le réalignement par dotation budgétaire, le tableau 17 ci-après présente la même comparaison limitée aux catégories de postes.

Tableau 17

Budget révisé de l'exercice 2002-2003 : répartition des postes selon la structure du programme pour 2004-2005

Structure du programme 2002-2003	*D*	*P*	*G*	*Total*	*Structure du programme 2004-2005*	*D*	*P*	*G*	*Total*
02 Direction générale	3	10	7	20	02 Direction générale	10	30	15	55
03 Conseiller juridique (voir aussi 13)	1	4	2	7					
04 Planification, préparation du budget et contrôle financier	5	6	5	16					
09 Communication mondiale (voir aussi 11)	--	6	1	7					
10 Questions mondiales de propriété intellectuelle (voir aussi 07 et 11)	1	4	--	5					
05 Développement du droit de la propriété industrielle (voir aussi 04 et 05)	--	2	2	4	03 Brevets et système du Traité de coopération en matière de brevets (PCT)	4	73	290	367
06 Système du Traité de coopération en matière de brevets	4	71	288	363					
05 Développement du droit de la propriété industrielle (voir aussi 03 et 05)	4	3	4	11	04 Marques, dessins et modèles industriels et indications géographiques	5	22	73	100
07 Systèmes de Madrid, La Haye et Lisbonne	1	19	69	89					
05 Développement du droit de la propriété industrielle (voir aussi 03 et 04)	--	1	--	1	05 Droit d'auteur et droits connexes	1	6	2	9
08 Développement du droit d'auteur et des droits connexes	1	5	2	8					
11 Centre d'arbitrage et de médiation (voir aussi 13)	--	2	11	13	06 Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI	--	2	11	13
10 Questions mondiales de propriété intellectuelle (voir aussi 02 et 11)	1	5	3	9	07 Questions diverses de propriété intellectuelle	1	6	3	10
12 Coop. avec les pays en dév. (voir aussi 08, 10, 11 et 12)	--	1	--	1					
12 Coop. avec les pays en dév. (voir aussi 07, 10, 11 et 12)	11	34	27	72	08 Coopération avec les pays en développement	12	35	29	76
14 Académie mondiale de l'OMPI (voir aussi 10 et 12)	--	--	2	2					
15 Techniques de l'information (voir aussi 13)	1	1	1	3					
13 Coopération avec certains pays d'Europe et d'Asie	--	4	2	6	09 Coopération avec certains pays d'Europe et d'Asie	--	4	2	6
12 Coop. avec les pays en dév. (voir aussi 07, 08, 11 et 12)	--	--	1	1	10 Académie mondiale de l'OMPI	1	8	7	16
14 Académie mondiale de l'OMPI (voir aussi 08 et 12)	1	8	6	15					
09 Communication mondiale (voir aussi 02)	1	6	14	21	11 La propriété intellectuelle au service du développement et de la prospérité; création d'une culture de la propriété intellectuelle	3	13	22	38
10 Questions mondiales de propriété intellectuelle (voir aussi 02 et 07)	1	2	2	5					
12 Coop. avec les pays en dév. (voir aussi 07, 08, 10 et 12)	1	5	6	12					
12 Coop. avec les pays en dév. (voir aussi 07, 08, 10 et 11)	1	--	--	1	12 Gestion des ressources	8	64	148	220
14 Académie mondiale de l'OMPI (voir aussi 08 et 10)	--	1	1	2					
16 Gestion des ressources humaines	2	16	26	44					
17 Services administratifs	4	42	102	148					
18 Locaux	1	5	19	25					
03 Conseiller juridique (voir aussi 02)	--	1	--	1	13 Techniques de l'information	1	62	31	94
11 Centre d'arbitrage et de médiation (voir aussi 06)	--	--	2	2					
15 Techniques de l'information (voir aussi 08)	1	61	29	91					
TOTAL	**46**	**325**	**633**	**1 004**	**TOTAL**	**46**	**325**	**633**	**1 004**

[Le chapitre C suit]